

REGLEMENT INTERIEUR (2020/2021)



1- Licences

En raison de la crise sanitaire, le club doit cette année engager mi-août les équipes pour la saison 2020/2021. En conséquence, **le renouvellement de la licence doit être fait pour le 10 août.**

Si ce n'est pas le cas :

- **Une majoration de 10 euros sera demandée.**
- Le club pourra refuser ces inscriptions si celles-ci viennent gêner les équipes déjà inscrites.

2- Arbitrage et tenue de table de marque

Dès que vous êtes licencié au club, vous vous engagez à partir du niveau U11 à participer à la tenue de table de marque ou à l'arbitrage des autres équipes.

Pour cela, un planning est réalisé pour vous indiquer la date et l'horaire d'arbitrage.

Vous devez arriver 20mn avant le début de la rencontre et vous manifester auprès du responsable de salle.

Si vous avez une impossibilité pour tenir cette tâche, il est de votre responsabilité de vous faire remplacer en demandant aux copains, copines de votre équipe : **ce n'est pas le rôle des membres du Bureau ou entraîneurs / coachs.**

En cas de manquement, vous recevrez un avertissement. Vous voulez être arbitrés dans de bonnes conditions, alors votre participation active est nécessaire.

3- Participation aux entraînements

La participation aux entraînements est nécessaire pour progresser individuellement et collectivement.

Les entraîneurs exigent votre présence aux entraînements

- Nous souhaitons qu'ils soient prévenus si vous ne pouvez pas y participer
- L'entraînement commence à l'heure, il faut donc arriver 10 mn avant.

4- Formation des licenciés

La formation du licencié ne s'arrête pas à la formation du joueur. Le Bureau et les éducateurs considèrent que la formation d'un licencié doit être la plus globale possible.

Pour cela, tous les licenciés s'engagent à suivre une formation adaptée à sa catégorie, qui pourrait être organisée par le Club au cours de la saison.

Ces formations permettent à chaque jeune de compléter sa formation de joueur et ainsi progresser en tant que basketteur. Cela permet également de pérenniser un certain niveau dans le club.

5- Participation des parents au bon fonctionnement du club

Les licenciés et les parents des licenciés (mineurs) participent à la tenue du bar du club, au lavage des maillots et aux déplacements pour l'entraînement et les matchs. Un calendrier, établi avant chaque nouvelle phase, déterminera le tour de chaque famille. Si vous avez une impossibilité pour tenir cette tâche, c'est de votre responsabilité de vous faire remplacer : **ce n'est pas le rôle des dirigeants ou entraîneurs-coachs.**

6- Accompagnement des jeunes à la salle

Lorsque les parents emmènent leur enfant à la salle, ils doivent s'assurer avant de repartir **que la séance d'entraînement ou le match a bien lieu et qu'un entraîneur est bien présent.**

A la fin de la séance, les parents doivent venir chercher leur enfant dans la salle.

Si un enfant doit partir seul, il faut en aviser le club au moyen d'une autorisation écrite. Aussi si un enfant doit être récupéré à la sortie de l'école par l'éducateur, une autorisation sera également à fournir.

Le club est responsable des jeunes lorsqu'ils sont dans la salle et pendant le créneau horaire d'entraînement ou match.

La responsabilité des parents commence donc où celle du club s'arrête.

Afin de ne pas distraire le groupe, nous demandons aux parents de ne pas assister à la totalité de l'entraînement.

7– Composition des équipes

Les équipes sont constituées par les entraîneurs et les dirigeants et seulement par eux. Ceci, afin de constituer des équipes de niveaux homogènes pour que chaque joueur évolue à son niveau.

La notion de groupe est primordiale et au cours de l'année, dans une même catégorie, des joueurs peuvent passer de l'équipe 1, 2 ou 3 ... ou inversement selon les décisions des entraîneurs. Les principes de composition d'équipes sont :

- Le niveau de jeu
- La fréquentation aux entraînements et la motivation
- Le copinage

8– Planning des entraînements et matchs

Un planning est établi en tenant compte des critères de disponibilités des entraîneurs, de la salle, du nombre de jeunes par séance et de l'heure par catégorie.

Notre collaboration avec des clubs voisins, nous amène à jouer et/ou s'entraîner dans les communes voisines.

Le planning des entraînements vous sera donné vers la mi-août et le planning des matchs dès leur parution (normalement fin septembre) .

Les horaires et jours des entraînements peuvent être amenés à être modifiés, vous serez alors prévenus.

9– Réunion de parents

Au début de la saison, une réunion permet de fixer les bases de la saison :

- Composition des équipes par les entraîneurs et dirigeants
- Détermination du parent responsable pour chaque équipe
- Planning des matchs de la 1^{ère} phase (pour les jeunes)

10– Droit à l'image

En validant cette charte chaque licencié ou son représentant légal, autorise le club à la publication de photographies ou d'images vidéos dans le cadre de son activité sportive. Les photos d'équipes, de joueurs, d'arbitres et de dirigeants licenciés au club pourront être publiées dans la presse locale, sur support de calendrier, sur le site du club ou sur les réseaux sociaux.

Chaque licencié pourra faire valoir son droit de retrait par écrit s'il le souhaite auprès du secrétariat du club et notamment pour les publications sur le site internet du club et /ou sur le facebook du club.

11– Respect

Le respect des arbitres, coaches, bénévoles et tout autre acteur d'une rencontre est une valeur à laquelle le BMB tient particulièrement.

Le comportement des joueurs et des parents lors des entraînements et/ou des matchs doit être positif à tout point de vue. Dans les problèmes de comportement sont incluses les fautes techniques ou autres reçues lors d'un match.

Au premier manquement, vous recevrez un avertissement. Puis toute récidive sera sanctionnée par le Bureau.

Toutes les pénalités financières infligées au club seront à la charge du ou des fautif(s)

12– Respect de l'environnement

Chaque licencié s'engage à apporter une gourde à l'entraînement, aucune bouteille d'eau plastique ne sera fournie à la salle. Les déchets qu'il pourra utiliser dans les vestiaires ou dans la salle sont à jeter dans les poubelles prévues à cet effet. Merci de vérifier l'état des vestiaires à la fin de chaque match.

13– Sanctions

Les licenciés qui ne respectent pas ce règlement intérieur se verront infliger des sanctions selon le barème suivant :

- première infraction : un avertissement écrit
- deuxième infraction : une commission se réunira pour fixer une sanction en fonction de la gravité de l'infraction
-

14– Acceptation du règlement intérieur

En signant votre licence, vous reconnaissez avoir lu et acceptez l'ensemble des points du règlement intérieur de Boulogne Merlatière Basket.